

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-AUBIN DE MEDOC
JEUDI 18 MAI 2017

L'an deux mil dix sept, le jeudi dix-huit mai à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués, se sont assemblés au lieu ordinaire de leurs délibérations, sous la présidence de Monsieur Christophe DUPRAT, Maire.

Etaient présents :

M. Patrick BALLANGER	Mme Isabelle GARROUSTE
M. Philippe BOUCHARD	Mme Maryse GUILHEM
Mme Brigitte CHAPELIN	M. Samuel HERCEK
M. Jean-Paul CHERON	M. Ludovic LACOMBE-CAZAL
Mme Josette D'ALMEIDA	M. Laurent MONESMA
M. Claude DESBATS	M. Serge REVOLTE
M. Christophe DUPRAT	Mme Anne-Marie ROUX
M. Thierry ESCARRET	M. André SCHOELL
Mme Catherine ETCHEBER	Mme Denise TARDIEU
M. François GALLANT	Mme Marie-Noëlle VINCENT

Etaient représentés :

M. Bernard BARBEAU représenté par M. Christophe DUPRAT
M. Patrice CLINQUART représenté par M. Serge REVOLTE
M. Jean-Jacques COMBAREL représenté par Mme Brigitte CHAPELIN
Mme Céline LESCURE représentée par Mme Anne-Marie ROUX
Mme Béatrice LEVÊQUE représentée par Mme Marie-Noëlle VINCENT
M. Michel PATANCHON représenté par M. Jean-Paul CHERON
Mme Isabelle ROUCHON représentée par Mme Isabelle GARROUSTE
M. René VANDELEENE représenté par Mme Maryse GUILHEM
M. Didier SAINTOUT représenté par M. Ludovic LACOMBE-CAZAL

Secrétaire de Séance : M. Serge REVOLTE

Date de la convocation : vendredi 12 mai 2017

Nombre de Conseillers en exercice :	29
Présents :	20
Représentés :	9
Excusé :	0
Absent :	0
Votants :	29

Session ordinaire du Conseil Municipal du jeudi 18 MAI 2017

N°	Ordre du jour	RAPPORTEURS
	Désignation d'un(e) Secrétaire de séance	Monsieur le Maire
	Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 3 avril 2017	Monsieur le Maire
	Administration Générale	
1	Adhésion de la Commune à l'Agence « Gironde Ressources »	Monsieur le Maire
2	Modification de la composition du conseil d'administration du CCAS	Monsieur le Maire
	Enfance/Petite Enfance/Affaires Scolaires	
3	Modification des Règlements intérieurs des EAJE (Etablissements d'accueil des Jeunes Enfants)	Monsieur le Maire
4	Modification de la carte scolaire communale	Monsieur le Maire
	Enfance/Jeunesse/Sport	
5	Séjour 6-7 ans du 21 au 24 août 2017	M. Samuel HERCEK
6	Séjour 7-9 ans du 21 au 24 août 2017	M. Samuel HERCEK
7	Séjour « Eaux Vives » (12-17 ans) du 17 au 22 juillet 2017	M. Samuel HERCEK
8	Séjour Aventures Gironde du 22 au 24 août 2017	M. Samuel HERCEK
9	Vacances sportives (10-14 ans) du 10 au 13 juillet 2017	M. Patrick BALLANGER
10	Vacances sportives (8-12 ans) du 24 au 28 juillet 2017	M. Patrick BALLANGER
11	Vacances sportives (8-12 ans) du 21 au 25 août 2017	M. Patrick BALLANGER
	Urbanisme	
12	Cession à titre gratuit au profit de Bordeaux Métropole d'une parcelle cadastrée BT 5p	Monsieur le Maire
13	Cession à titre gratuit au profit de Bordeaux Métropole des parcelles cadastrées BR 52p – CB 117p – BS 9 et CA 194	Monsieur le Maire
	Finances	
14	Prise en charge sur le budget principal du solde de la DSP relative à la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage	M. Serge REVOLTE
15	Modification des tarifs périscolaires 2017-2018	M. Serge REVOLTE
16	Demande de subvention au titre du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (FDAEC) 2017	M. Serge REVOLTE
17	Décisions du Maire	Monsieur le Maire
	Tirage au sort du Jury d'Assises	

Monsieur le Maire ouvre la séance en proposant Monsieur Serge REVOLTE en qualité de secrétaire de séance et soumet le procès-verbal du lundi 3 avril 2017 pour validation. Celui-ci est adopté à l'UNANIMITÉ.

Conformément aux dispositions de la loi n°78-788 du 28 juillet 1978, le Conseil municipal a procédé au tirage au sort de 15 personnes à partir de la liste électorale en vue de l'établissement de la liste préparatoire des jurés d'assises pour l'année 2018.

1 – Adhésion de la Commune à l'Agence « Gironde Ressources » (Monsieur le Maire)

Le Conseil Départemental propose une nouvelle offre d'ingénierie en créant une agence technique départementale qui a pour projet d'apporter aux collectivités territoriales et aux EPCI de Gironde adhérents qui le demandent une assistance d'ordre administrative, juridique, financière et technique, en particulier dans les domaines suivants :

- Accompagnement aux conditions du développement économique ;
- Construction et espaces publics ;
- Environnement et espaces publics ;
- Eau : ressources, adduction eau potable, assainissement et inondation ;
- Foncier ;
- Voirie.

Ainsi, dans le cadre de la réalisation de projets d'aménagement, les collectivités adhérentes pourront s'appuyer sur les agents de Gironde Ressources pour être accompagnées dans leur réflexion. Les agents de Gironde Ressources assureront la coordination entre les différents partenaires et l'interface avec les différentes directions du Département concernées par le projet.

Juridiquement, cette Agence prend la forme d'un établissement public administratif.

Vu l'article L5511-1 du code général des collectivités territoriales qui dispose que « le département, des communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence départementale. Cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier. »,

Vu la délibération du Conseil Départemental de la Gironde en date du 14 décembre 2016 ayant pour objet d'approuver la création de cet établissement public administratif,

Vu les statuts de l'agence technique départementale dénommée « Gironde Ressources » (consultables au secrétariat du conseil),

Compte tenu de l'intérêt pour la commune de l'existence d'une telle structure, il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver les statuts de l'agence technique départementale « Gironde Ressources » ;
- d'adhérer à « Gironde Ressources »
- d'approuver le versement d'une cotisation dont le montant sera fixé par l'assemblée générale ;
- de désigner son représentant, M. Bernard BARBEAU, 1^{er} adjoint, ainsi que son suppléant, M. Claude DESBATS, conseiller municipal, pour siéger au sein de « Gironde Ressources » ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'UNANIMITE.

2 – Modification de la composition du Conseil d’administration du CCAS (Rapporteur : Monsieur le Maire)

Vu la délibération n°17 du Conseil municipal en date du 7 avril 2014 qui a installé le Conseil d’administration du CCAS,

Vu la délibération n°65 du 15 septembre 2014 qui a procédé à une modification en remplaçant Mme Muriel DELAFOULHOUZE par M. Ludovic LACOMBE-CAZAL,

Il est aujourd’hui demandé au Conseil municipal de remplacer M. Joël SOLARI ou son représentant de l’association (GIHP) par M. Jean-Claude DELOBEL (ou son représentant), Président de l’Unité Locale de l’association La Croix-Rouge, et de proposer que le Conseil d’administration du CCAS soit composé comme suit :

Le Président : Monsieur Christophe DUPRAT, Maire

Les membres du Conseil municipal :

- Monsieur Jean-Jacques COMBAREL
- Madame Josette D’ALMEIDA
- Madame Maryse GUILHEM
- Monsieur Jean-Paul CHERON
- Madame Denise TARDIEU
- Madame Brigitte CHAPELIN
- Monsieur Ludovic LACOMBE-CAZAL

Les membres désignés :

- Madame Marie-Rose RONGIERAS (UDAF 33)
- Monsieur Jean-Michel CORBIN (APF)
- Monsieur Alain BACQUEY (Association Les Raisins Verts)
- Monsieur Serge WATTRÉ (Secours Catholique)
- Monsieur Jean-Claude DELOBEL ou son représentant (La Croix-Rouge)
- Madame Catherine GARDERE (Maison de retraite)
- Monsieur Daniel CONNESSON

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l’UNANIMITE.

3 – Modification des Règlements intérieurs des EAJE (Etablissements d’accueil des Jeunes Enfants) (Rapporteur : Monsieur le Maire)

Chaque année, les EAJE (Etablissements d’accueillant des Jeunes Enfants) transmettent leurs règlements intérieurs pour avis à la Caisse d’Allocations Familiales de la Gironde. En fonction des préconisations de Caisse Nationale d’Allocations Familiales (CNAF), la CAF de la Gironde peut soumettre des propositions de réajustements des règlements intérieurs des EAJE.

Aussi, la crèche et la halte-accueil municipales ont apporté des modifications aux règlements intérieurs, validées par la CAF de La Gironde portant sur :

- La modification des contrats : lorsque les besoins de la famille ne correspondent pas aux heures réelles utilisées.
- Les déductions des jours de vacances : elles doivent être mensuelles et non plus anticipées lors de la signature du contrat.
- La tarification : il est demandé de rajouter une tarification supplémentaire pour les familles ayant 8 enfants ou plus.
- La facturation des heures de présence : au-delà de 5 minutes de présence en dehors des horaires de contrats, l’établissement ne facturera plus 1 heure, mais 30 minutes.

- Tout changement de situation familiale ou professionnelle doit être signalé. La prise en compte de ces changements ne sera effective que lorsque la situation dans CAFPRO sera à jour.
- La tarification en cas d'accueil d'urgence : ce tarif étant provisoire, la famille devra fournir dans un délai de 15 jours maximum ses revenus, sinon le tarif plafond sera appliqué. Par ailleurs, il en sera de même (application du tarif plafond) si, pour des raisons personnelles, la famille ne souhaite pas fournir ses éléments de ressources permettant de calculer le tarif horaire.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver ces modifications dans les règlements intérieurs de nos deux établissements (crèche et halte-accueil), consultables au secrétariat du conseil.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'UNANIMITE.

4 – Modification de la carte scolaire communale (Rapporteur : Monsieur le Maire)

Monsieur le Maire expose qu'un découpage de la commune en deux secteurs de scolarisation existe depuis la création de l'école Jean de la Fontaine, construite en 2009.

Au centre bourg, la présence d'une école maternelle et d'une école élémentaire permet la scolarisation des enfants de la petite section jusqu'au CM2. L'école Jean de la Fontaine est quant à elle une école primaire proposant une école maternelle et une école élémentaire sous une même direction.

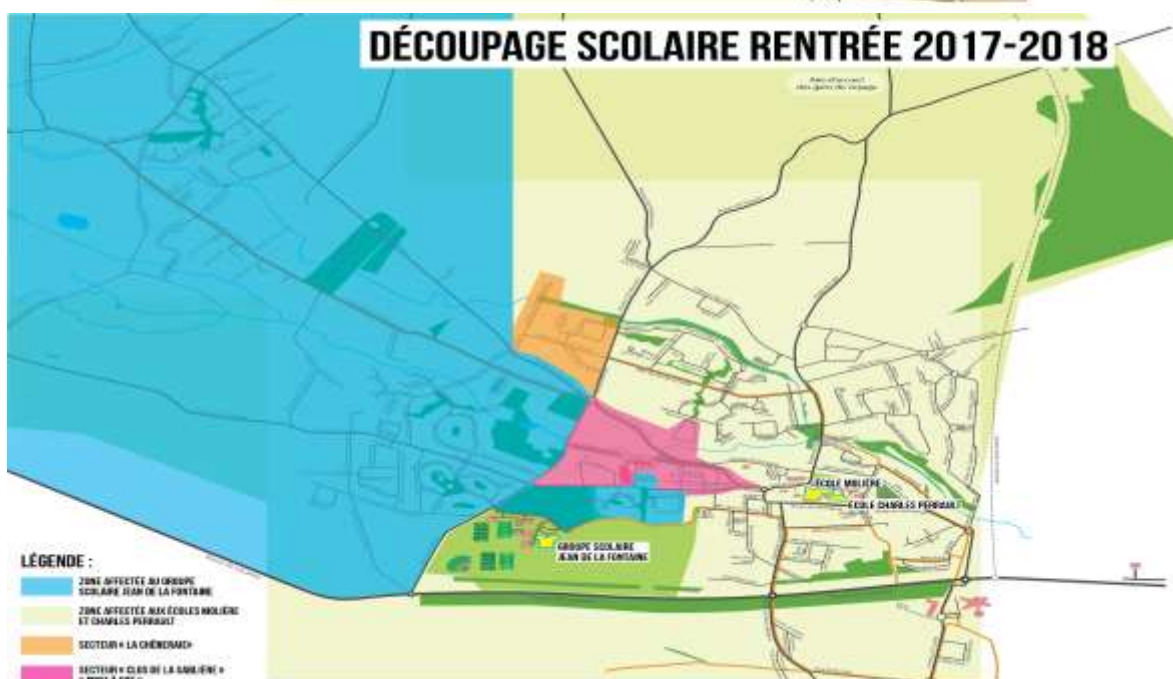
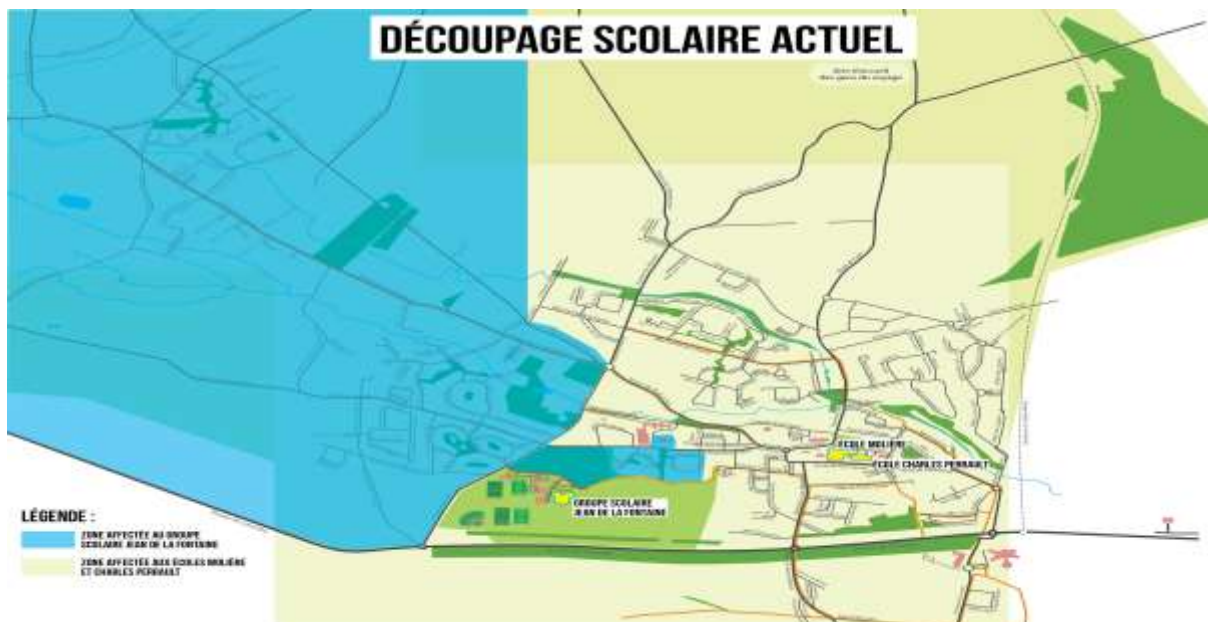
Les effectifs, soumis aux mouvements des familles mais également aux divers projets de construction sur la commune, tendent à augmenter de manière plus importante dans les écoles du centre bourg. De ce fait, une légère modification des contours de la carte scolaire communale est nécessaire.

Les secteurs dit de « la Chêneraie » et du « Clos de la Sablière/Pont à Cot » sont les secteurs retenus, du fait de leur proximité immédiate avec la limite précédemment définie et l'école Jean de la Fontaine.

Ce nouveau découpage géographique a été présenté aux familles demeurant dans les secteurs concernés, à l'occasion d'une réunion publique d'information en date du 16 février 2017, puis également présenté et validé à l'unanimité, autant sur son principe que sur ses contours, lors des Conseils d'école des trois écoles de la commune que lors du dernier comité de pilotage qui s'est tenu le mercredi 8 mars dernier en présence des directrices des trois écoles, des représentants des parents d'élèves et de Mme TAUDIN, Inspectrice de l'Education Nationale.

Cette nouvelle carte scolaire, qui entre en vigueur à compter de la rentrée de septembre 2017, s'appliquera automatiquement à tout enfant effectuant sa première rentrée scolaire sur la commune.

Pour les enfants déjà scolarisés, chaque famille peut bénéficier d'un temps de réflexion, la scolarité sur la nouvelle école d'affectation étant laissé au libre choix de chacun et selon l'échéance souhaitée.



Il est demandé au conseil municipal d'approuver les modifications ci-dessus, applicables dès la rentrée scolaire du 4 septembre 2017.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'UNANIMITÉ.

**5 – Séjour 6-7 ans du 21 au 24 août 2017
(Rapporteur : M. Samuel HERCEK)**

DESCRIPTIF :

Dans le cadre du projet éducatif 2017, la commune organise un séjour de 4 jours au centre UCPA de Bombannes. Les activités se dérouleront sur le lieu d'hébergement (centre UCPA) et sur le lac de Bombannes depuis la plage du lac.

Ce séjour de 4 jours s'adresse à 12 enfants âgés de 6 à 7 ans (CP/CE1).

Les matinées, les enfants auront le loisir de participer à des activités variées (acrobranche, voilier, tennis). Des jeux de plages et des baignades encadrées par des animateurs diplômés seront proposées en après-midi. La prestation proposée comprend le transport en bus, les repas, les activités et l'encadrement.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

- Découverte de nouvelles activités sportives,
- Permettre à l'enfant d'être acteur de son séjour,
- Favoriser la pratique sportive d'un public mixte,
- Favoriser l'autonomie et la socialisation des jeunes,
- Favoriser l'échange entre différentes tranches d'âges.

FONCTIONNEMENT :

L'équipe d'animation :

NOM	FONCTION	DIPLOMES
VAUDEL Floriane	Animateur	BAFA
RONTEY Vincent	Animateur	BPJEPS APT

Transport :

- Les transports seront effectués avec un bus de la société KEOLIS (Aller/retour) et un véhicule municipal (pour assurer tout déplacement imprévu sur place).

Les prestataires :

- Centre UCPA de Bombannes
- Transport KEOLIS

PLANNING D'ACTIVITES PREVISIONNEL

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI
	Voilier collectif (6 enfants) + tennis (6 enfants)	Parcours accro-branche	GRANDS JEUX SUR LES PIRATES
Arrivé en bus – Installation			
REPAS	REPAS	REPAS	REPAS
Temps calme	Temps calme	Temps calme	Temps calme
BAIGNADE	Voilier collectif (6 enfants) + tennis (6 enfants)	BAIGNADE	RANGEMENT DES TENTES

BUDGET PREVISIONNEL :

BUDGET PREVISIONNEL Séjour centre UCPA Bombannes					
DEPENSES PREVISIONNELLES			RECETTES PREVISIONNELLES		
Autres services		1 831,00 €	Participations	Unité	Total
Hebergement + activités	1 831,00 €		T1	3	180,00 €
			T2	0	- €
			T3	1	109,00 €
			T4	1	133,00 €
Locations mobilières			T5	1	157,00 €
Alimentation		10,00 €	T6	1	182,00 €
Voyage et déplacements		360,00 €	T7	5	1 030,00 €
Amortissement			T8	0	- €
Carburant					
			TOTAL	12	1 791,00 €
			Net communal		410,00 €
TOTAL		2 201,00 €	TOTAL		2 201,00 €

COÛT REEL DU SEJOUR :

Nbre de jours	4
Encadrant	2
Nbre heures 12h/j	96
Coût salaire	15€/h
TOTAL SALAIRE	1440
masse salarial / 2	720
Total séjour réel	2 921,00 €

TARIF PAR TRANCHES :

	% tarif / tranche	Nbre jeunes prév	% prév / tranche	Tarif / tranche
TOTAL TRANCHE 1	25%	3	19%	60,00 €
TOTAL TRANCHE 2	35%	0	2%	85,00 €
TOTAL TRANCHE 3	45%	1	12%	109,00 €
TOTAL TRANCHE 4	55%	1	7%	133,00 €
TOTAL TRANCHE 5	65%	1	9%	157,00 €
TOTAL TRANCHE 6	75%	1	6%	182,00 €
TOTAL TRANCHE 7	85%	5	43%	206,00 €
TOTAL TRANCHE 8	100%	0	2%	243,00 €
TOTAL GLOBAL		12	100%	

Le Conseil Municipal est sollicité pour voter les tranches ci-dessous :

Tranche 1 (0 à 630 €) :	60 euros	Tranche 5 (1 151 à 1 320 €) :	157 euros
Tranche 2 (631 à 805 €) :	85 euros	Tranche 6 (1 321 à 1 495 €) :	182 euros
Tranche 3 (806 à 975 €) :	109 euros	Tranche 7 (+ 1 496 €) :	206 euros
Tranche 4 (976 à 1 150 €) :	133 euros	Tranche 8 (hors commune) :	243 euros

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'UNANIMITE.

6 – Séjour 7-9 ans du 21 au 24 août 2017
(Rapporteur : M. Samuel HERCEK)

DESCRIPTIF :

Dans le cadre du projet éducatif pour l'été 2017, la commune organise un séjour de 4 jours au centre UCPA de Bombannes. Les activités se dérouleront sur le lieu d'hébergement (centre UCPA) et sur le lac de Bombannes depuis la plage du lac.

Ce séjour de 4 jours s'adresse à 12 enfants âgés de 7 à 9 ans (CE1/CE2).

Les matinées, les enfants auront le loisir de participer à des activités variées (accrobranche, catamaran, tennis). Des jeux de plages et des baignades encadrées par des animateurs diplômés seront proposées en après-midi. La prestation proposée comprend le transport en bus, les repas, les activités et l'encadrement.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

- Découverte de nouvelles activités sportives,
- Favoriser la pratique sportive d'un public mixte,
- Permettre à l'enfant d'être acteur de son séjour,
- Favoriser l'autonomie et la socialisation des jeunes,
- Favoriser l'échange entre différentes tranches d'âges.

FONCTIONNEMENT :

L'équipe d'animation :

NOM	FONCTION	DIPLOMES
GARCELON Marie	Animateur	BAFA
PORTELA Anthony	Animateur	BAFA + BEESAN

Transport :

- Les transports seront effectués avec un bus de la société KEOLIS (Aller/retour) et un véhicule municipal (pour assurer tout déplacement imprévu sur place).

Les prestataires :

- Centre UCPA de Bombannes
- Transport KEOLIS

PLANNING D'ACTIVITES PREVISIONNEL

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI
Arrivé en bus – Installation	CATAMARAN	Parcours accro-branche	GRANDS JEUX SUR LES PIRATES
REPAS	REPAS	REPAS	REPAS
BAIGNADE	TENNIS/MINIGOLF	BAIGNADE	RANGEMENT DES TENTES

BUDGET PREVISIONNEL :

BUDGET PREVISIONNEL Séjour centre UCPA Bombannes					
DEPENSES PREVISIONNELLES			RECETTES PREVISIONNELLES		
Autres services		1 750,00 €	Participations	Unité	Total
Hebergement + activités	1 750,00 €		T1	3	177,00 €
			T2	0	- €
			T3	1	106,00 €
			T4	1	130,00 €
Locations mobilières			T5	1	154,00 €
Alimentation		10,00 €	T6	1	177,00 €
Voyage et déplacements		360,00 €	T7	5	1 005,00 €
Amortissement			T8	0	- €
Carburant					
			TOTAL	12	1 749,00 €
			Net communal		371,00 €
TOTAL		2 120,00 €	TOTAL		2 120,00 €

COÛT REEL DU SEJOUR :

Nbre de jours	4
Encadrant	2
Nbre heures 12h/j	96
Coût salaire	15€/h
TOTAL SALAIRE	1440
masse salarial / 2	720
Total séjour réel	2 840,00 €

TARIF PAR TRANCHES

	% tarif / tranche	Nbre jeunes prév	% prév / tranche	Tarif / tranche
TOTAL TRANCHE 1	25%	3	19%	59,00 €
TOTAL TRANCHE 2	35%	0	2%	82,00 €
TOTAL TRANCHE 3	45%	1	12%	106,00 €
TOTAL TRANCHE 4	55%	1	7%	130,00 €
TOTAL TRANCHE 5	65%	1	9%	154,00 €
TOTAL TRANCHE 6	75%	1	6%	177,00 €
TOTAL TRANCHE 7	85%	5	43%	201,00 €
TOTAL TRANCHE 8	100%	0	2%	237,00 €
TOTAL GLOBAL		12	100%	

Le Conseil Municipal est sollicité pour voter les tranches ci-dessous :

Tranche 1 (0 à 630 €) :	59 euros	Tranche 5 (1 151 à 1 320 €) :	154 euros
Tranche 2 (631 à 805 €) :	82 euros	Tranche 6 (1 321 à 1 495 €) :	177 euros
Tranche 3 (806 à 975 €) :	106 euros	Tranche 7 (+ 1 496 €) :	201 euros
Tranche 4 (976 à 1 150 €) :	130 euros	Tranche 8 (hors commune) :	237 euros

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'UNANIMITÉ.

**7 – Séjour « Eaux Vives » (12-17 ans) du 17 au 22 juillet 2017
(Rapporteur : M. Samuel HERCEK)**

DESCRIPTIF :

Le service Jeunesse organise un séjour à Soeix, dans les Pyrénées-Atlantiques (proche d'Oloron Sainte-Marie).

Les différentes activités proposées (escalade, rafting, hot dog, hydrospeed, accrobranche) ainsi que des balades et visites des alentours permettront aux jeunes de découvrir cette région. Le séjour se déroulera au gîte de Soeix aux alentours duquel une grande partie des activités se dérouleront.

Ce séjour rassemble 24 jeunes de 12 à 17 ans répartis en 3 groupes, encadrés par l'équipe d'animation communale, ainsi que par des professionnels (Brevets d'Etat pour les disciplines spécifiques).

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

- Permettre aux jeunes de découvrir des activités d'eaux vives et de pleine nature,
- Permettre aux jeunes de développer des habilités motrices liées aux sports pratiqués,
- Favoriser la socialisation et l'autonomie des jeunes à travers :
 - Le respect de l'autre
 - L'implication de chacun dans les temps de vie quotidienne et collective
 - L'apprentissage du respect des locaux et du matériel

FONCTIONNEMENT :

L'équipe d'animation :

NOM	FONCTION
FRANCOIS Marion	Animatrice/directrice
SERRA Philippe	Animateur
LEMOING Joffrey	Animateur

Transport :

Les transports seront effectués avec 3 minibus conduits par l'équipe d'animation.

Les prestataires :

- FRJEP centre nautique de Soeix (hébergement et activités),
- Aventure parc Aramits (accrobranche),
- GAIA AVENTURE (escalade),
- Centre Leclerc (location de minibus).

PLANNING PREVISIONNEL :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Matin	Voyage	Journée Rafting (G1/G2/G3)	Escalade (G1)	Escalade (G1)	Escalade (G1)	Rangement
Midi	Pique-nique		Repas au gîte			Pique-nique
Après-midi	Accrobranche (G1/G2/G3)		Hot-dog (G2) Hydrospeed (G3)	Hot-dog(G1) Hydrospeed (G2)	Hot-dog (G3) Hydrospeed (G1)	Retour St Aubin

LE BUDGET PREVISIONNEL :

BUDGET PREVISIONNEL SEJOUR EAUX VIVES (du 17 au 22 juillet 2017)					
DEPENSES PREVISIONNELLES			RECETTES PREVISIONNELLES		
Autres services		7 682,00 €	Participations	Unité	Total
Hébergement pension complète	4 617,00 €		T1	5	540,00 €
Parc aventure	452,00 €		T2	0	- €
Rafting	999,00 €		T3	3	585,00 €
Escalade	480,00 €		T4	3	476,00 €
Hotdog	567,00 €		T5	2	564,00 €
Hydrospeed	567,00 €		T6	2	650,00 €
Locations mobilières		796,48 €	T7	2	3 680,00 €
2 minibus			T8	10	
Alimentation		50,00 €			
gouter-repas animateur	50,00 €				
Voyage et déplacements		155,00 €	TOTAL	24	6 495,00 €
Péage	155,00 €				
Amortissement	227,40 €	227,40 €			
Carburant	150,00 €	150,00 €	Net communal		2 565,88 €
TOTAL		9 060,88 €	TOTAL		9 060,88 €

Le calcul de la part de la location du minibus du service jeunesse imputable au séjour se fait en fonction du prix de revient moyen en transport d'une sortie sur l'année.

Ce prix de revient est de 37.90 €/Jour (utilisation du minibus pendant 6 jours, soit 37.90 x 6 = 227.40 €).

Coût réel du séjour :

Nbre de jours	6
Encadrant	3
Nbre heures: 10h/j	180
Coût salaire	15€/h
TOTAL SALAIRE	2700
masse salariale / 2	1350
Total séjour réel	10 410,88 €

Total des dépenses prévisionnelles + masse salariale/2 = Total réel du séjour

Tarifs par tranche :

La fréquentation par tranche prévisionnelle est établie selon la moyenne de fréquentation des séjours précédents.

	% tarif / tranche	Nbre jeunes prév	% prév / tranche	Tarif / tranche
TOTAL TRANCHE 1	25,00%	5	19%	108,00 €
TOTAL TRANCHE 2	35,00%	0	2%	151,00 €
TOTAL TRANCHE 3	45,00%	3	12%	195,00 €
TOTAL TRANCHE 4	55,00%	2	7%	238,00 €
TOTAL TRANCHE 5	65,00%	2	9%	282,00 €
TOTAL TRANCHE 6	75,00%	2	6%	325,00 €
TOTAL TRANCHE 7	85,00%	10	43%	368,00 €
TOTAL TRANCHE 8	100,00%	0	2%	434,00 €
TOTAL GLOBAL		24	100,00%	

Le Conseil Municipal est sollicité pour voter les tranches ci-dessous :

Tranche 1 (0 à 630 €) :	108 euros	Tranche 5 (1 151 à 1 320 €) :	282 euros
Tranche 2 (631 à 805 €) :	151 euros	Tranche 6 (1 321 à 1 495 €) :	325 euros
Tranche 3 (806 à 975 €) :	195 euros	Tranche 7 (+ 1 496 €) :	368 euros
Tranche 4 (976 à 1 150 €) :	238 euros	Tranche 8 (hors commune) :	434 euros

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'UNANIMITE.

**8 – Séjour Aventures Gironde du 22 au 24 août 2017
(Rapporteur : M. Samuel HERCEK)**

DESCRIPTIF :

Le Service Jeunesse organise un raid de trois jours en Haute Gironde. Ce mini-séjour s'adresse à huit jeunes de 13 à 17ans.

Durant ce séjour, les jeunes auront l'occasion de s'initier au wake board et paddle au lac de Saint Christoly de Blaye. Ils participeront à de l'accrobranche et à un challenge d'activités pleine nature au parc Natéa. Ils termineront ce séjour par de la moto à Saint Laurent d'Arce.

La prestation proposée comprend le transport en minibus et voiture, l'hébergement, les repas, les activités et l'encadrement.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

- Permettre aux jeunes de découvrir une région,
- Favoriser l'accès à la culture et aux loisirs,
- Encourager les jeunes à s'ouvrir aux autres, découvrir des pratiques culturelles afin d'alimenter et de stimuler leur curiosité,
- Susciter l'implication des jeunes sur leur séjour
Permettre à chacun de s'investir, sur les temps libres et de vie quotidienne,
- Favoriser la socialisation et l'autonomie des jeunes à travers :
Le respect de l'autre
L'implication de chacun dans les temps de vie quotidienne et collective
L'apprentissage du respect des locaux et du matériel

FONCTIONNEMENT :

L'équipe d'animation :

Conformément à la réglementation en vigueur, l'équipe sera constituée de deux animateurs permanents dont un directeur (voir tableau ci-dessous).

Pour les activités spécifiques, des prestataires diplômés interviendront dans le cas échéant.

NOM	FONCTION	DIPLOMES
Serra Philippe	Animateur/ Assistant sanitaire	BAFD
François Marion	Directrice/Animatrice	BPJEPS APT

Transport :

Le transport sera effectué avec 1 minibus 9 places et 1 véhicule municipal de 5 places.

Les prestataires :

- Castor park (paddle et wake board)
- Natéa (hébergement /accrobranche/olympiades/mini-golf et disc golf)
- Espace moto verte (moto cross)

Hébergement et restauration :

Les jeunes seront hébergés les deux nuits sur le site de Natéa à Saint-Savin.

Nuit en bivouac : l'hébergement se fera en tentes et la gestion de tous les repas sera à la charge de la commune.

PLANNING PREVISIONNEL :

	Mardi	Mercredi	Jeudi
Matin	Départ 9h30 10h30-12h Accrobranche	9h30-12h Wake board & paddle	10h-12h Mini-golf
Midi	Pique-nique	Pique-nique	Pique-nique
Après-midi	13h30-16h Challenge activités de pleine nature & olympiades	13h30-16h30 Moto cross	14h-16h Disc golf

LE BUDGET PREVISIONNEL :

BUDGET PREVISIONNEL aventure gironde (ADOSVAC)					
DEPENSES PREVISIONNELLES			RECETTES PREVISIONNELLES		
Autres services		615,00 €	Participations	Unité	Total
Moto cross	165,00 €		T1	2	96,00 €
Parcours aventure / tyrolienne	80,00 €		T2	1	67,00 €
Challenge APPN / Olympiades	120,00 €		T3	0	- €
Wake board / paddle	125,00 €		T4	0	- €
Forfait mini golf / disque golf	80,00 €		T5	1	124,00 €
Hébergement Nat et a	45,00 €		T6	0	- €
Alimentation		170,00 €	T7	4	652,00 €
repas séjour	170,00 €		T8	0	- €
Minibus location		159,00 €			
Amortissement		113,70 €			
Carburant		30,00 €	TOTAL	8	939,00 €
fiesta et minibus	30,00 €		Net communal		148,70 €
TOTAL		1 087,70 €	TOTAL		1 087,70 €

Le calcul de la part de la location du minibus du service jeunesse imputable au séjour se fait en fonction du prix de revient moyen en transport d'une sortie sur l'année.

Ce prix de revient est de 37.90 €/Jour (utilisation du minibus pendant 3 jours, soit $37.90 \times 3 = 113.70$ €).

Coût réel du séjour

Nbre de jours	3
Encadrant	2
Nbre heures 10h/j	60
Coût salaire	15€/h
TOTAL SALAIRE	900
masse salariale / 2	450
Total séjour réel	1 537,70 €

Total des dépenses prévisionnelles + masse salariale/2 = Total réel du séjour

Tarifs par tranche

La fréquentation par tranche prévisionnelle est établie selon la moyenne de fréquentation des séjours précédents.

	% tarif / tranche	Nbre jeunes Prév	% Prév / tranche	Tarif / tranche
TOTAL TRANCHE 1	25%	2	19%	48,00 €
TOTAL TRANCHE 2	35%	0	2%	67,00 €
TOTAL TRANCHE 3	45%	1	12%	86,00 €
TOTAL TRANCHE 4	55%	1	7%	105,00 €
TOTAL TRANCHE 5	65%	1	9%	124,00 €
TOTAL TRANCHE 6	75%	0	6%	144,00 €
TOTAL TRANCHE 7	85%	3	43%	163,00 €
TOTAL TRANCHE 8	100%	0	2%	192,00 €
TOTAL GLOBAL		8	100%	

Le Conseil Municipal est sollicité pour voter les tranches ci-dessous :

Tranche 1 (0 à 630 €) :	48 euros	Tranche 5 (1 151 à 1 320 €) :	124 euros
Tranche 2 (631 à 805 €) :	67 euros	Tranche 6 (1 321 à 1 495 €) :	144 euros
Tranche 3 (806 à 975 €) :	86 euros	Tranche 7 (+ 1 496 €) :	163 euros
Tranche 4 (976 à 1 150 €) :	105 euros	Tranche 8 (hors commune) :	192 euros

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'UNANIMITE.

9 – Vacances sportives (10-14 ans) du 10 au 13 juillet 2017

(Rapporteur : M. Patrick BALLANGER)

DESCRIPTIF :

Le service Jeunesse organise une semaine de stage de surf, ou de découverte multi-glisse ou de découverte d'activité de pleine nature du 10 au 13 Juillet 2017.

Les activités se dérouleront sur les communes de Carcans-Océan (surf), de Carcans-Maubuisson et Lacanau Océan (stage multi-glisse), et de Bombannes (stage pleine nature). Ce stage de 4 jours s'adresse à 24 jeunes de 10 à 14 ans.

Les matinées, les jeunes auront le loisir de participer à des sports de plage variés (sand ball, beach volley, ultimate...) ainsi que des baignades encadrées par des animateurs diplômés. Les stages se dérouleront eux, l'après-midi. La prestation proposée comprend le transport en minibus, les repas, les activités et l'encadrement.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

- Découverte et initiation à différents sports de « glisse » de notre région
- Favoriser la pratique sportive d'un public mixte
- Favoriser l'autonomie et la socialisation des jeunes
- Favoriser l'échange entre élémentaires et collégiens

FONCTIONNEMENT :

L'équipe d'animation :

NOM	FONCTION	DIPLOMES
Patrick GIMENEZ	Animateur	BEESAPT
Vincent RONTEY	Animateur	BPJEPS en cours
Julien HOUSSINOT	Animateur	ETAPS

Transport :

Les transports seront effectués avec 3 minibus de 9 places conduits par l'équipe d'animation.

Les prestataires :

- Carcans Océan surf Club (Carcans)
- CKLG (Lacanau Océan)
- VLG (Lacanau Océan)
- UCPA Bombannes (Carcans-Maubuisson)
- Location de 2 minibus Leclerc (St Médard en Jalles)

PLANNING D'ACTIVITES PREVISIONNEL :

		Lundi 10/07	Mardi 11/07	Mercredi 12/07	Jeudi 13/07
Matin		Accueil matin 8h/9h	Accueil matin 8h/9h	Accueil matin 8h/9h	Accueil matin 8h/9h
		Baignades/sports de plage	Baignades/sports de plage	Baignades/sports de plage	Baignades/sports de plage
Midi		Pique-nique	Pique-nique	Pique-nique	Pique-nique
Après Midi		Stage surf / multiglisse / Multi pleine nature	Stage surf / multiglisse / Multi pleine nature	Stage surf / multiglisse / Multi pleine nature	Stage surf / multiglisse / Multi pleine nature
		Goûter : 16h30/17h	Goûter : 16h30/17h	Goûter : 16h30/17h	Goûter : 16h30/17h
		Accueil soirée 17h/18h	Accueil soirée 17h/18h	Accueil soirée 17h/18h	Accueil soirée 17h/18h

BUDGET PREVISIONNEL :

BUDGET PREVISIONNEL Stage Juillet du 10 au 13 Juillet 2017(ADOSVAC)					
DEPENSES PREVISIONNELLES			RECETTES PREVISIONNELLES		
Autres services		1 773,60 €	Participations	Unité	Total
COSC (surf)	560,00 €		T1	5	170,00 €
CKLG	320,00 €		T2	0	- €
VLG	329,60 €		T3	3	186,00 €
UCPA	564,00 €		T4	2	152,00 €
Locations mobilières	230,00 €	230,00 €	T5	2	180,00 €
Alimentation	183,60 €	183,60 €	T6	2	208,00 €
Voyage et déplacements		- €	T7	10	1 180,00 €
Amortissement	151,60 €	151,60 €	T8	0	- €
Carburant	100,00 €	100,00 €			
			TOTAL	24	2 076,00 €
			Net communal		362,80 €
TOTAL		2 438,80 €	TOTAL		2 438,80 €

Coût réel du séjour :

Nbre de jours	4
Encadrant	3
Nbre heures 10h/j	120
Coût salaire	15€/h
TOTAL SALAIRE	1800
masse salarial / 2	900
Total séjour réel	3 338,80 €

Tarifs par tranche :

La fréquentation par tranche prévisionnelle est établie selon la moyenne de fréquentation des séjours précédents.

	% tarif / tranche	Nbre jeunes prév	% prév / tranche	Tarif / tranche
TOTAL TRANCHE 1	25%	5	19%	34,00 €
TOTAL TRANCHE 2	35%	0	2%	48,00 €
TOTAL TRANCHE 3	45%	3	12%	62,00 €
TOTAL TRANCHE 4	55%	2	7%	76,00 €
TOTAL TRANCHE 5	65%	2	9%	90,00 €
TOTAL TRANCHE 6	75%	2	6%	104,00 €
TOTAL TRANCHE 7	85%	10	43%	118,00 €
TOTAL TRANCHE 8	100%	0	2%	139,00 €
TOTAL GLOBAL		24	100%	

Le Conseil Municipal est sollicité pour voter les tranches ci-dessous :

Tranche 1 (0 à 630 €) :	34 euros	Tranche 5 (1 151 à 1 320 €) :	90 euros
Tranche 2 (631 à 805 €) :	48 euros	Tranche 6 (1 321 à 1 495 €) :	104 euros
Tranche 3 (806 à 975 €) :	62 euros	Tranche 7 (+ 1 496 €) :	118 euros
Tranche 4 (976 à 1 150 €) :	76 euros	Tranche 8 (hors commune) :	139 euros

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'UNANIMITE.

**10 – Vacances sportives (8-12 ans) du 24 au 28 juillet 2017
(Rapporteur : M. Patrick BALLANGER)**

DESCRIPTIF :

Le service Jeunesse propose un séjour sportif sur la station balnéaire de Vendays-Montalivet du 24 au 28 Juillet 2017.

Deux stages sur 4 matinées seront proposés aux enfants (16 en surf et 8 en équitation). De l'accrobranche, des baignades, des jeux de plages, des balades environnementales à pieds, la visite du marché, des veillées sont prévus.

L'hébergement en dur se situe à 500m de l'océan. Cette semaine est prévue pour 24 enfants de 8 à 12 ans encadrés par l'équipe d'animation et des intervenants diplômés.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

- Permettre aux enfants de s'initier à de nouvelles disciplines sportives,
- Favoriser la mixité du public,
- Favoriser l'échange entre élémentaires et collégiens,
- Favoriser l'autonomie et la socialisation des jeunes à travers :
 - L'implication de chacun dans les temps de vie quotidienne et collective.
 - Le respect d'autrui, du matériel et de l'environnement
 - Le développement d'un comportement responsable dans le groupe et à l'extérieur de la cellule familiale.

FONCTIONNEMENT :

L'équipe d'animation :

NOM	FONCTION	DIPLOMES	GROUPE
Patrick Gimenez	Directeur	BEESAPT	8/12 ans
Gwenaëlle Barthélémy	animatrice	BAFA	8/12ans
Vincent Rontey	Assistant sanitaire	Stagiaire BPJEPS	8/12 ans

Transport : les transports seront effectués avec 3 minibus de 9 places conduits par l'équipe d'animation.

Les prestataires :

- Leclerc AUTO de St-Médard-en-Jalles
- Parc de l'Aventure à Montalivet : Accrobranche
- Centre équestre du Périgues à Montalivet : Equitation
- Adventure sport Xtrême EURL : Stage surf
- Association Vent d'Est à Montalivet : Pension complète

PLANNING D'ACTIVITES :

	Lundi 24/07	Mardi 25/07	Mercredi 26/07	Jeudi 27/07	Vendredi 28/07
matin	Départ : Place de l'église à 9H Trajet + Installation.	GP1/GP2 : surf GP3 :sport équestre 9h00/10h30 Baignade, jeux de plage. Balade au marché.	GP1/GP2 : surf GP3 :sport équestre 9h00/10h30 Olympiade sur la plage.	GP1/GP2 : surf GP3 :sport équestre 9h00/10h30 jeux de plage. Promenade dans la station.	GP1/GP2 : surf GP3 :sport équestre 9h00/10h30 baignade Tournoi sportif : Beach soccer, volley, badminton.
midi	Pique-nique	Repas au centre	Repas au centre	Repas au centre	Repas au centre
Après-midi	Promenade sur la station Baignade, jeux de plage : ultimate, jeux de raquettes, foot, volley.	Baignade à l'océan Jeux et Balade environnementale sur la plage et dans la forêt.	Baignade sur le lac de Hourtin Jeux de plage et visite de la station.	Accrobranche sur le Parc aventure de Montalivet.	Rangement chambres, jeux calme en attendant le départ vers 15h. Arrivée vers 16h30.

BUDGET PREVISIONNEL :

BUDGET PREVISIONNEL					
DEPENSES PREVISIONNELLES			RECETTES PREVISIONNELLES		
Autres services		5912 ,00 €	Participations	Unité	Total
Hébergement/restauration	3672 ,00€		T1	5	410,00 €
Stage surf	1088,00€		T2	0	€
Stage sport équestre	768,00€		T3	3	444,00€
Accrobranche	384, 00€		T4	2	360,00 €
Locations mobilières	€	276,00 €	T5	2	426,00 €
Alimentation	€	50,00 €	T6	2	492,00 €
Amortissement		189,50€	T7	10	2790,00 €
Carburant		100,00 €	T8	0	
			TOTAL		4922,00 €
			Net communal		1605,50 €
TOTAL		6527,50€	TOTAL		6527,50 €

Coût réel du séjour

Nbre de jours	5
Encadrant	3
Nbre heures 12h/j	180
Coût salaire	15€/h
TOTAL SALAIRE	2700
masse salarial / 2	1350
Total séjour réel	7877,50€

Total des dépenses prévisionnelles + masse salariale/2 = Total réel du séjour

Tarifs par tranche

La fréquentation par tranche prévisionnelle est établie selon la moyenne de fréquentation des séjours précédents.

	% tarif / tranche	Nbre jeunes prév	% prév / tranche	Tarif / tranche
TOTAL TRANCHE 1	25%	5	19%	82,00 €
TOTAL TRANCHE 2	35%	0	2%	115,00 €
TOTAL TRANCHE 3	45%	3	12%	148,00 €
TOTAL TRANCHE 4	55%	2	7%	180,00 €
TOTAL TRANCHE 5	65%	2	9%	213,00 €
TOTAL TRANCHE 6	75%	2	6%	246,00 €
TOTAL TRANCHE 7	85%	10	43%	279,00 €
TOTAL TRANCHE 8	100%	0	2%	328,00€
TOTAL GLOBAL		24	100%	

Le Conseil Municipal est sollicité pour voter les tranches ci-dessous :

Tranche 1 (0 à 630 €) :	82 euros	Tranche 5 (1 151 à 1 320 €) :	213 euros
Tranche 2 (631 à 805 €) :	115 euros	Tranche 6 (1 321 à 1 495 €) :	246 euros
Tranche 3 (806 à 975 €) :	148 euros	Tranche 7 (+ 1 496 €) :	279 euros
Tranche 4 (976 à 1 150 €) :	180 euros	Tranche 8 (hors commune) :	328 euros

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'UNANIMITE.

11 – Vacances sportives (8-12 ans) du 21 au 25 août 2017 (Rapporteur : M. Patrick BALLANGER)

DESCRIPTIF :

Le Service Jeunesse organise une semaine de stage de surf, de découverte multi-glisse ou de découverte d'activités de pleine nature du 21 au 25 Août 2017. Les activités se dérouleront sur les communes de Lacanau-Océan et de Carcans-Maubuisson.

Ce stage de 5 jours s'adresse à 24 jeunes de 8 à 12 ans.

Les matinées, les jeunes auront le loisir de participer à des sports de plage variés (sand ball, beach volley, ultimate...) ainsi que des baignades encadrées par des animateurs diplômés. Les stages se

dérouleront l'après-midi. La prestation proposée comprend le transport en minibus, les repas, les activités et l'encadrement.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

- Découverte et initiation à différents sports de « glisse » de notre région,
- Favoriser la pratique sportive d'un public mixte,
- Favoriser l'autonomie et la socialisation des jeunes,
- Favoriser l'échange entre élémentaires et collégiens.

FONCTIONNEMENT :

L'équipe d'animation :

NOM	FONCTION	DIPLOMES
Patrick GIMENEZ	Animateur	BEESAPT
Joffrey LEMOING	Animateur	Licence STAPS
Julien HOUSSINOT	Animateur	ETAPS

Transport : les transports seront effectués avec 3 minibus de 9 places conduits par l'équipe d'animation.

Les prestataires :

- Lacanau Surf Club (Lacanau Océan)
- Windygliss carcans (Carcans-Maubuisson)
- Cercle de la voile carcans (Carcans-Maubuisson)
- UCPA Bombannes (Carcans-Maubuisson)
- Equi Passion (Lacanau Océan)
- Location 2 minibus Leclerc (St Médard en Jalles)

PLANNING D'ACTIVITES PREVISIONNEL :

	Lundi 21/08	Mardi 22/08	Mercredi 23/08	Jeudi 24/08	Vendredi 25/08
Matin	Accueil matin 8h/9h	Accueil matin 8h/9h	Accueil matin 8h/9h	Accueil matin 8h/9h	Accueil matin 8h/9h
	Baignades/sports de plage	Baignades/sports de plage	Baignades/sports de plage	Baignades/sports de plage	Baignades/sports de plage
Midi	Pique-nique	Pique-nique	Pique-nique	Pique-nique	Pique-nique
Après midi	Stage surf / multiglisse / multi pleine nature	Stage surf / multiglisse / multi pleine nature	Stage surf / multiglisse / multi pleine nature	Stage surf / multiglisse / multi pleine nature	Stage surf / multiglisse / multi pleine nature
	Goûter : 16h30/17h	Goûter : 16h30/17h	Goûter : 16h30/17h	Goûter : 16h30/17h	Goûter : 16h30/17h
	Accueil soirée 17h/18h	Accueil soirée 17h/18h	Accueil soirée 17h/18h	Accueil soirée 17h/18h	Accueil soirée 17h/18h

BUDGET PREVISIONNEL :

BUDGET PREVISIONNEL Stage Aout du 21 au 25 Aout 2017(ADOSVAC)					
DEPENSES PREVISIONNELLES			RECETTES PREVISIONNELLES		
Autres services		2 112,40 €	Participations	Unité	Total
COSC(surf)	700,00 €		T1	5	210,00 €
VLG	329,60 €		T2	0	- €
UCPA	546,00 €		T3	3	228,00 €
Equitation	168,80 €		T4	2	184,00 €
windigloss	368,00 €		T5	2	218,00 €
Locations mobilières	318,00 €	318,00 €	T6	2	252,00 €
Alimentation	229,50 €	229,50 €	T7	10	1 430,00 €
Voyage et déplacements		- €	T8	0	- €
Amortissement		189,50 €			
Carburant		100,00 €	TOTAL	24	2 522,00 €
			Net communal		427,40 €
TOTAL		2 949,40 €	TOTAL		2 949,40 €

Coût réel du séjour :

Nbre de jours	5
Encadrant	3
Nbre heures 10h/j	150
Coût salaire	15€/h
TOTAL SALAIRE	2250
masse salarial / 2	1125
Total séjour réel	4 074,40 €

Tarifs par tranche :

La fréquentation par tranche prévisionnelle est établie selon la moyenne de fréquentation des séjours précédents.

	% tarif / tranche	Nbre jeunes prév	% prév / tranche	Tarif / tranche
TOTAL TRANCHE 1	25%	5	19%	42,00 €
TOTAL TRANCHE 2	35%	0	2%	59,00 €
TOTAL TRANCHE 3	45%	3	12%	76,00 €
TOTAL TRANCHE 4	55%	2	7%	92,00 €
TOTAL TRANCHE 5	65%	2	9%	109,00 €
TOTAL TRANCHE 6	75%	2	6%	126,00 €
TOTAL TRANCHE 7	85%	10	43%	143,00 €
TOTAL TRANCHE 8	100%	0	2%	169,00 €
TOTAL GLOBAL		24	100%	

Le Conseil Municipal est sollicité pour voter les tranches ci-dessous :

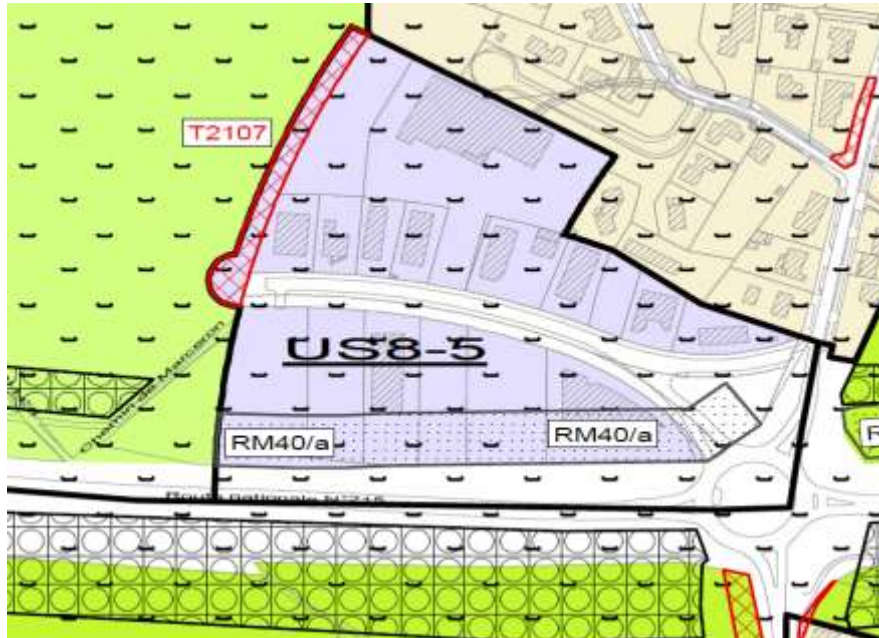
Tranche 1 (0 à 630 €) : 42 euros Tranche 5 (1 151 à 1 320 €) : 109 euros
 Tranche 2 (631 à 805 €) : 59 euros Tranche 6 (1 321 à 1 495 €) : 126 euros

Tranche 3 (806 à 975 €) : 76 euros Tranche 7 (+ 1 496 €) : 143 euros
Tranche 4 (976 à 1 150 €) : 92 euros Tranche 8 (hors commune) : 169 euros

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'UNANIMITE.

**12 – Cession à titre gratuit au profit de Bordeaux Métropole d'une parcelle cadastrée BT 5p
(Rapporteur : Monsieur le Maire)**

La commune de Saint-Aubin de Médoc est propriétaire d'une parcelle cadastrée BT5 d'une superficie de 2797m² située en lisière Ouest de la zone d'activités Euromédoc.



Dans le cadre de l'extension de la zone d'activités nécessitant l'extension de l'allée Euromédoc, Bordeaux Métropole souhaite acquérir une partie de la parcelle BT 5 appartenant à la commune. L'emprise de la partie à céder concerne environ 1213m².

Cette cession au profit de Bordeaux Métropole interviendra à titre gratuit.

Vu l'article L 3112-1 du Code Général de la propriété des personnes publique,

Le conseil municipal est sollicité :

- pour approuver la cession à titre gratuit d'une partie de la parcelle BT 5 d'une surface de 1213m² environ au profit de Bordeaux Métropole et son transfert en pleine propriété ;
- pour autoriser Monsieur le Maire, ou en son absence son représentant, à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'UNANIMITE.

**13 – Cession à titre gratuit au profit de Bordeaux Métropole des parcelles cadastrées BR 52p – CB
117p – BS 9 – CA 194
(Rapporteur : Monsieur le Maire)**

Le projet de Bus à Haut Niveau de Services (BHNS) qui assurera prochainement la liaison Saint-Aubin de Médoc/Bordeaux Gare Saint Jean nécessite l'acquisition par Bordeaux Métropole de plusieurs

parcelles appartenant à la commune.

Conformément à la délibération communautaire relative à la politique foncière du 22 juin 2007 concernant les projets d'intérêt général, la commune cèdera à titre gratuit les parcelles suivantes, en entier ou pour partie, pour une emprise globale de 2664m² environ :

- parcelle BR 52p d'une emprise de 1037m²
- parcelle CB 117p d'une emprise de 210m²
- parcelle BS 9 d'une emprise de 358m²
- parcelle BS 133 d'une emprise de 997m²
- parcelle CA 194 d'une emprise de 62m²

Les plans de ces parcelles sont consultables au secrétariat du Conseil.

Vu l'article L 3112-1 du Code Général de la propriété des personnes publique,

Le conseil municipal est sollicité :

- Pour approuver les cessions à titre gratuit des parcelles BR52p – CB117p – BS9 – BS33 et CA194 d'une emprise globale de 2664m² environ au profit de Bordeaux Métropole et son transfert en pleine propriété ;
- Pour autoriser Monsieur le Maire, ou en son absence son représentant, à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'UNANIMITE.

**14 – Prise en charge sur le budget principal de solde de la DSP relative à la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage
(Rapporteur : M. Serge REVOLTE)**

Dans le cadre de la gestion de l'Aire d'accueil des Gens du Voyage située à Saint-Aubin de Médoc, le SIVU avait mis en place une délégation de service public attribuée à AQUITANIS.

Le règlement de la participation à AQUITANIS se faisait par appels de fonds, à cheval sur plusieurs exercices.

Suite au transfert de cette compétence auprès de Bordeaux Métropole au 1^{er} janvier 2015, le SIVU a été dissous par le Préfet le 31 décembre 2014.

Or, au moment de la clôture du budget du SIVU, des appels de fonds correspondant au solde de 2014 n'avaient pas pu être réglés car l'exercice avait été clôturé par le comptable public.

D'autre part, il était techniquement impossible de faire une opération de rattachement étant donné la dissolution du SIVU et par conséquent pas d'ouverture de budget possible sur l'exercice 2015.

Sur cette question, la commune s'est rapprochée de la Trésorerie de Blanquefort pour connaître les possibilités de s'acquitter de ce solde, sachant que le SIVU n'a plus d'existence légale. Il en ressort que les communes membres de l'ex-SIVU (Saint-Aubin de Médoc et Le Taillan-Médoc) peuvent, si elle le décide, payer ce solde restant.

Suite aux divers échanges avec AQUITANIS, nous avons pu obtenir l'annulation d'une facture de 4 807.80 €. Cependant, une facture de 13 650 € reste à devoir par les deux collectivités.

Afin de régler cette situation et sachant que les excédents issus de la clôture de ce budget ont été déjà reversés aux communes membres, il est demandé au Conseil municipal d'autoriser la prise en charge de cette dépense sur le budget principal, à hauteur égale pour les deux communes membres de l'ex-SIVU « Porte du Médoc ».

Il est ainsi demandé au Conseil municipal de pouvoir régler la somme de 6825 € à AQUITANIS, gestionnaire de l'aire d'accueil des gens du voyage. Les crédits sont prévus au chapitre 011.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'UNANIMITE.

15 – Modification des tarifs périscolaires 2017-2018 (Rapporteur : M. Serge REVOLTE)

Monsieur le Maire expose qu'il est proposé une augmentation de 1.5% sur les tarifs pour la restauration scolaire, les accueils de loisirs, les accueils périscolaires, l'école multi-sports et le transport scolaire pour la rentrée 2017/2018.

Cette participation parentale est soumise au calcul du quotient familial, propre à la commune de Saint-Aubin de Medoc. La carte provisoire de transport scolaire serait de 10 €.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver les tarifs ci-dessous, applicables dès la rentrée scolaire de septembre 2017 :

TARIFS SPECIFIQUES :

Pour le restaurant scolaire :

Tranche 1 : pour le personnel municipal (permanent, stagiaire ou jobs d'été)

Tranche 4 : pour les élus, les enseignants à titre personnel, et exceptionnellement tout intervenant extérieur en milieu scolaire.

Tranche 7 : Toute autre demande : stages sportifs, culturels ou BAFA

Panier repas (période scolaire/Accueils de loisirs) : Les parents qui fournissent un panier repas pour leurs enfants (allergie alimentaire constatée par la signature d'un P.A.I.) seront facturés aux 2/3 du tarif correspondant à leur tranche.

Pour le transport scolaire :

Carte provisoire (dépannage pour cas de force majeure avec justificatif, maladie ou accident des parents ou de l'assistante maternelle, etc...) : Le tarif est fixé à 10 € la carte, valable deux semaines consécutives et renouvelable une fois dans l'année scolaire.

Inscription en cours d'année : Le paiement se fera trimestriellement. Tout trimestre commencé est dû.

Annulation en cours d'année (en cas de force majeure motivée et sous condition de retour en mairie du titre de transport) : Même modalité de facturation.

Il est demandé au Conseil Municipal d'adopter les tarifs suivants :

	Centres de loisirs Vacances scolaires		Mercredis 1/2 journée (Accueils Périscolaires et Centres de Loisirs HVS+VS)		Accueil périscolaire mi-temps	Accueil périscolaire temps plein	Accueil périscolaire	Ecole Multisports		Accueil péri- éducatif	Transports scolaires	Restauration scolaire
	Régime général	Régime spécial	Régime général	Régime spécial	forfait mensuel	forfait mensuel	occasionnel	forfait annuel	mercredi (supplément accueil périscolaire)	Adhésion de 11 € par an	forfait annuel	tarif à l'unité
Tranche 1 QF de 0 à 630	4.68	8.64	2.58	6.54	14.23	27.48	4.46	23.18	1.29		25.43	2.12
Tranche 2 QF de 631 à 805	7.14	11.10	4.82	8.79	17.86	35.74	4.46	32.45	2.42		43.45	2.31
Tranche 3 QF de 806 à 975	9.39	13.34	6.87	10.82	20.12	40.24	4.46	41.73	3.44		60.43	2.51
Tranche 4 QF de 976 à 1150	10.76	14.70	8.06	12.00	22.56	45.16	4.46	50.99	4.03		77.36	2.71
Tranche 5 QF de 1151 à 1320	11.82	15.89	8.88	12.85	24.81	49.63	4.46	60.27	4.44		94.33	2.93
Tranche 6 QF de 1321 à 1495	12.94	16.91	9.82	13.77	27.27	54.57	4.46	69.54	4.91		111.32	3.13
Tranche 7 QF supérieur à 1495	14.32	18.27	10.98	14.93	29.74	59.50	4.46	78.81	5.49		129.32	3.34
Tranche 8 Hors commune	15.66	19.61	12.12	16.06	32.19	64.45	4.82	92.72	6.06		147.31	3.54

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'UNANIMITE.

**16 – Demande de subvention au titre du Fonds Départemental d'Aide à l'Equipe-ment des Communes (FDAEC) 2017
(Rapporteur : M. Serge REVOLTE)**

Monsieur le Maire expose que les modalités d'attribution du FDAEC 2017 ont été votées par le l'Assemblée Départementale lors du vote du budget primitif 2017.

Par lettre en date du 20 mars 2017, M. Jacques MANGON et Mme Agnès VERSEPUY, Conseillers départementaux du Canton, ont fait part du montant attribué à notre Commune, à savoir 20 328 € (soit 2.55€/habitant).

Une délibération étant une pièce constitutive du dossier de subvention, il est demandé au Conseil Municipal :

- d'adopter les opérations ci-dessous avec une réalisation en 2017 en respectant au moins 3 des 10 critères prévus par la délibération Agenda 21 du Conseil Général du 16/12/2005-152 CG :

Opérations	Critères	Montants en € HT	Montants en € TTC
Acquisition d'un machine de laverie et de brûleurs pour la Cuisine Centrale	7-8-9	29 294.74	35 153.68
Remplacement de l'automate de régulation du groupe scolaire Jean de la Fontaine	7-8-9	5 562.00	6 674.40
TOTAUX		34 856.74	41 828.08

- de demander au Conseil Départemental de lui attribuer une subvention à hauteur de 20 328 € ;
- d'assurer le financement complémentaire par autofinancement.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'UNANIMITE.

**17 – Décisions du Maire
(Rapporteur : Monsieur le Maire)**

Décision n°2 du 29/03/2017 :

DECIDE

Article 1 : de cotiser au CAUE Gironde, le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement de la Gironde, pour un montant de 300 euros (trois cents euros), correspondant aux frais d'adhésion pour l'année 2017 en tant que membre adhérent.

Article 2 : cette contribution sera issue du chapitre 6281 du Budget communal 2017, qui présente les crédits suffisants.

(Décision transmise au contrôle de légalité le 29/03/2017 par voie dématérialisée, AR reçu le 29/03/2017)

Décision n° 3 du 21/04/2017 :

DECIDE

Article 1 : d'instaurer l'entrée gratuite pour le Festival des Noctambules qui se déroulera le samedi 3 juin 2017.

Article 2 : de fixer les tarifs des boissons à :

- 2.00 € le verre de bière.
- 1.50 € les boissons non alcoolisées et le vin

Article 3 : de fixer à 1 € le tarif du verre consigné.

Article 4 : de fixer les tarifs ci-dessous pour le Festival les Noctambules du 7 juin 2014 à :

- 200 euros le droit de place des commerçants ambulants proposant la vente de restauration
- 75 euros le droit de place des commerçants ambulants proposant la vente de boissons sans alcool
- Une gratuité pour les exposants des produits non alimentaires

Article 5 : le produit de ces recettes sera imputé à l'article 7062 du budget communal.

(Décision transmise au contrôle de légalité le 25/04/2017 par voie dématérialisée, AR reçu le 25/04/2017)

18 – Informations

Le prochains Conseil municipal se tiendra :

- Lundi 19 juin 2017

Fin de la séance à 20h05.